

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHE
D'EXPLOITATION
D'UN RESEAU DE
COVOITURAGE
DYNAMIQUE DANS
LE GENEVOIS
FRANÇAIS ET
CREATION D'UNE
NOUVELLE LIGNE
DE COVOITURAGE

N° BU2022-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 7
Pouvoir : 2

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet à douze heures
quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 1^{er} juillet 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Carole VINCENT

• Délégués représentés :

M. Régis PETIT donne pouvoir à M. Benjamin VIBERT –
Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien
JAVOGUES

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Christophe ARMINJON – M. Philippe MONET –
M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE
D'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COVOITURAGE
DYNAMIQUE DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS ET CREATION
D'UNE NOUVELLE LIGNE DE COVOITURAGE

Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été engagée le 8 avril 2022 par l'envoi
d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur le profil d'acheteur du Pôle métropolitain.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans, à compter de
la réception du premier bon de commande. Le montant maximum de commandes sur la durée
de l'accord-cadre est fixé à 600 000,00 € HT.

La date limite de réception des offres était le jeudi 2 juin 2022 à 23h00. Un pli a été réceptionné par la direction de l'achat public mutualisée dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Vu l'analyse des offres réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de la consultation,

Vu l'avis de la CAO en date du 08 juillet 2022,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre relatif à l'exploitation d'un réseau de covoiturage dynamique dans le Genevois français et la création d'une nouvelle ligne de covoiturage pour un montant maximum de 600 000,00 € HT avec l'entreprise ECOV selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 08/07/22

Publié ou notifié le 08/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter of the seal, and 'R.F.' is at the bottom.